

## Société | Réforme des retraites : les avocats durcissent le ton



La trêve des fêtes semble terminée. Ce jeudi 9 janvier a lieu un peu partout en France une nouvelle journée de mobilisation contre la réforme des retraites (le 36ème jour de mobilisation). Parmi les professionnels à durcir le ton, les avocats sont en bonne place. Réunis en assemblée générale le 6 janvier, le barreau de Bordeaux (comme de très nombreux barreaux au niveau national) a acté une grève reconductible et suspendu, jusqu'à ce vendredi, l'intégralité des audiences du tribunal. Ce matin, un très nombreux cortège était rassemblé devant les marches du Palais de Justice pour afficher son soutien à la manifestation.

Christophe Bayle était clairement en tête de file. Entré en fonction le 1er janvier dernier, le nouveau bâtonnier du barreau de Bordeaux connaît bien la question du régime de retraite des avocats, étant lui-même l'un des administrateurs de la CNBF, la Caisse Nationale des Barreaux Français. Devant les marches, juste avant d'user de son porte-voix, il a répondu à nos questions sur le contexte très singulier de sa prise de fonctions.

**@qui.fr - On ne peut pas vraiment dire que vous arrivez dans un climat serein. Pour quelle raison avoir durci le mouvement depuis ce lundi ?**

**Christophe Bayle, bâtonnier du barreau de Bordeaux** - On en a clairement assez d'être traités comme des nantis alors que nous contribuons à hauteur de cent millions d'euros pour l'année 2020 au financement des autres régimes de retraite déficitaires au titre de la solidarité nationale, ce dont nous sommes très fiers d'ailleurs. C'est injuste. La profession d'avocat ressemble à n'importe quelle autre profession avec des riches, des pauvres et une classe moyenne qui s'appauvrit. On nous demande de doubler nos cotisations tout en réduisant de 400 euros notre retraite de base, qui passerait donc de 1400 à 1000 euros. Si on ajoute à ça le fait que, de manière très sournoise pendant les vacances de Noël, le gouvernement a créé des exceptions au régime universel avec les stewards, les pilotes, les policiers et même les danseurs de l'Opéra, c'est nous prendre pour des imbéciles. Il y a deux grandes raisons à ce durcissement du mouvement. La première est financière : les cabinets d'avocats, notamment les individuels qui travaillent avec un ou deux collaborateurs, vont mettre la clef sous la porte et ne pourront plus défendre les justiciables si cette réforme passe. La deuxième est un peu plus subjective : c'est la certitude et la détestation d'être maltraités.

**@qui.fr - La profession s'était déjà assez fortement mobilisée lors de la réforme de la justice, sans pour**

**autant obtenir gain de cause...**

**C.B** - Cette grogne n'a servi à rien. Ce que nous contestons et ce que contestent aussi les magistrats qui sont très réceptifs à notre mobilisation, c'est le démantèlement par le gouvernement du service public de la justice. Ce qu'on contestait avec la réforme de la justice, c'était le fait qu'on veuille introduire des plateformes de jugement en ligne sans accès aux juges, comme si la justice devait être composée d'agents économiques et non pas de personnes chargées d'une mission de service public. Ce gouvernement est en train de démanteler les services publics, d'où notre colère.

**@qui.fr - Vous êtes-vous même administrateur de la CNBF et donc confronté directement à son fonctionnement interne. En quoi est-elle selon vous meilleure que l'idée de régime universel ?**

**C.B** - Il y a une particularité dans le régime de retraite des avocats : nous avons instauré depuis quarante ans l'égalité homme-femme. Quelque soient les revenus gagnés par un avocat durant ses quarante ans de cotisations (on travaille jusqu'à 67 ans), la retraite de base est la même, 1416 euros pour tout le monde. Jusqu'à présent, les carrières courtes étaient plutôt celles des femmes, nous avons assuré cette égalité. Lorsque le Président de la République a indiqué, le 31 décembre dernier dans ses vœux, qu'il était nécessaire d'imposer le régime universel pour créer l'égalité homme-femme en matière de retraite, j'ai envie de lui répondre que nous l'avons déjà fait et que, là encore, c'est un argument spécieux pour nous imposer un régime universel qui ne profitera à personne et certainement pas aux justiciables.

**@qui.fr - La suspension des audiences a cours jusqu'à ce vendredi pour l'instant. Selon vous, la mobilisation des barreaux va-t-elle continuer ?**

**C.B** - Nous allons nous réunir ce vendredi au sein du conseil de l'ordre pour décider de la reconduction de cette grève. Très honnêtement, elle est extrêmement suivie par tous les avocats du barreau de Bordeaux. Je n'ai jamais vu une grève aussi suivie, une assemblée générale aussi nombreuse. Nous verrons ce que décide le conseil de l'ordre mais en l'état, nous continuons de bloquer le service public de la justice.

**@qui.fr - Des discussions sont-elles engagées ou prévues avec votre Ministère de tutelle ?**

**C.B** - Il n'y a aucune discussion. C'est aussi la raison du durcissement du mouvement. Depuis le début, contrairement à ce que dit la ministre de la Justice, elle ne reçoit pas les avocats. Avec des éléments de langage populistes, elle se contente de dire que les avocats sont des nantis et qu'ils feraient mieux de rentrer dans le rang, ce qui est un mensonge et nous ne l'acceptons pas. On se demande pourquoi des exceptions ont été faites, il n'y a aucun argument rationnel pour ne pas nous laisser un régime de retraite spécifique. C'est pour ça que nous durcissons le mouvement et que nous le durcirons tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction.



Romain Béteille

*Crédit Photo : RB*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 09/01/2020*

*[Url de cet article](#)*